

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Optimisation médicamenteuse chez la personne âgée - L'application des lignes directrices 2021 en matière de dyslipidémie en médecine familiale

No d'activité : 79657

Date : vendredi le 10 décembre 2021

Lieu : webinaire

Coordonnées :

Objectifs

Optimisation médicamenteuse chez la personne âgée

- 1) Discuter des médicaments à éviter et ceux à favoriser chez la personne âgée;
- 2) Présenter les différents outils disponibles pour aider la dé-prescription / optimisation;
- 3) Élaborer une approche rationnelle et systématique de l'optimisation médicamenteuse;
- 4) Adapter l'approche d'optimisation médicamenteuse au cas particulier des troubles neurocognitifs.

L'application des lignes directrices 2021 en matière de dyslipidémie en médecine familiale

- 1) discuter des dernières recommandations de la SCC en matière de dyslipidémie pertinentes pour le médecin de famille;
- 2) expliquer les applications en pratique clinique cardiologique de ces recommandations;
- 3) choisir un traitement approprié dans différentes situations cliniques.

Président de séance : Dre Ginette Barrière

Horaire

2021-12-10	13:00	14:30	Conférence	Optimisation médicamenteuse chez la personne âgée	Dr Fadi Massoud, interniste-gériatre
2021-12-10	14:30	14:45	Pause/Repas		
2021-12-10	14:45	16:15	Conférence	L'application des lignes directrices 2021 en matière de dyslipidémie en médecine familiale	Dr David Laflamme, cardiologue

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à ce webinaire, veuillez communiquer à l'adresse suivante: emc-amorsl@amorsl.ca.

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de l'AMORSL. Aussi, le pourcentage d'omnipraticiens d'autres territoires, d'infirmières et autres professionnels ne doit pas dépasser 10 % le total des participants, et ce, pour toutes les activités de formation accréditées.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Pfizer

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.